



Chelle-Debat, le 10 août 2020

Communiqué

Attaques de l'ours Goiat : la CR 65 auditionnée par Monsieur le Préfet

Trop c'est trop ! Les attaques se multiplient sur les estives des Hautes-Pyrénées, devenant quasiment quotidiennes. Au-delà des sévices infligés aux animaux mutilés voire tués, les impacts sur les troupeaux et les bergers sont considérables. Une solution pérenne doit être trouvée au plus vite pour mettre fin à cette prédation qui sévit depuis trop longtemps et en dépit de toutes les mesures de protection mises en place. Aussi, après avoir adressé un courrier à l'attention de Monsieur le Préfet de région en début de semaine, puis formulé une demande d'audience auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées suite à la seconde attaque, une délégation de la CR 65 composée de François Noguès, berger attaqué, Éric Préchacq, Président de la CR 65, et Michel Jouanolou, 1er vice-président de la CR 65, a été reçue ce vendredi 7 août en présence de différents acteurs du territoire.

La question de l'ours devient de plus en plus préoccupante dans nos montagnes et la CR 65, fidèle à son rôle de syndicat représentatif, est très mobilisée sur cette problématique. Bien qu'elle participe assidûment aux réunions de la feuille de route "Ours et pastoralisme" il n'en demeure pas moins que, face à une situation de plus en plus complexe, elle veille à faire remonter les réalités du terrain. Pour l'heure, la principale attente des bergers est le reclassement immédiat de l'ours Goiat comme "ours à problèmes", comme ce fut déjà le cas en 2019.

Depuis la mi-juillet et la violente attaque qui a eu lieu sur les hauteurs d'Ustou, Madame la Préfète de l'Ariège a déclenché le protocole "ours à problèmes", géré par l'Office Français de la Biodiversité. Oui mais voilà, dans les Hautes-Pyrénées, l'OFB estime que *"l'ours Goiat ne peut pas être classé comme ours à problème car il n'a pas mangé suffisamment de brebis"*. Une terrible offense à l'encontre de tous les bergers. Ces derniers continuent pourtant d'appliquer rigoureusement les règles qui leurs sont dictées : mise en place de Patous avec la Pastorale, mise en place de bergers itinérants, suivi de la géolocalisation pour anticiper les effarouchements (malgré le décalage de délivrance de l'information et l'absence pure et simple de données le week-end), etc.

La CR 65 a également mis sur la table deux revendications.

La première est que les agriculteurs n'étant pas "à jour" de leurs cotisations MSA puissent bénéficier des aides de la mesure 7.6.1 ("Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs"). Par ailleurs, il n'est pas acceptable que les bergers doivent présenter des factures déjà acquittées et non pas simplement des devis. De facto, la Coordination Rurale des Hautes-Pyrénées a demandé à ce que tous les bergers puissent bénéficier de l'aide susnommée sur simple

Coordination Rurale Occitanie

BP 50590 – 1 Impasse Marc Chagall – 32022 AUCH cedex 9

Tél : 05 62 60 32 87 – Fax : 05 62 60 38 88 – Mobile : 06 71 28 05 87 – Mail : occitanie@coordinationrurale.fr

Site : www.coordinationrurale.fr

La culture de la Terre pour nourrir les Hommes

présentation de devis (avec envoi de la facture obligatoire une fois la transaction terminée) et ce, quelles que soient leurs relations avec la MSA.

La seconde concerne la procédure d'indemnisation post-attaque. Pour la plupart des bergers il s'agit ni plus ni moins que d'un parcours du combattant. En effet, certaines remontées du terrain font part d'un délai de traitement excessivement long, de l'ordre de plus de deux ans pour l'un d'entre eux. Par ailleurs, seuls les animaux morts sont indemnisés alors que le manque à gagner concerne l'ensemble du troupeau, notamment lorsque les brebis gestantes avortent à la suite de l'attaque.

Ainsi, au cours de cette entrevue avec Monsieur le Préfet et en appui à son précédent courrier, la Coordination Rurale des Hautes-Pyrénées a demandé :

- le renforcement des mesures de protection des estives et de géolocalisation des ours;
- la modification des règles d'éligibilité à la mesure 7.6.1;
- l'amélioration du processus d'indemnisation.

La Coordination Rurale des Hautes-Pyrénées, soucieuse de la protection des troupeaux, du bien-être des bergers et de la sécurité des usagers de la montagne, reste extrêmement attentive à ce sujet et fera tout pour que Goiat soit enfin déclaré comme "ours à problème".

Coordination Rurale des Hautes-Pyrénées

Contacts presse:

François Noguès, berger et administrateur CR 65 : 07 70 25 29 26

Esther Labenère, animatrice : 06 71 28 05 87

Coordination Rurale Occitanie

BP 50590 – 1 Impasse Marc Chagall – 32022 AUCH cedex 9

Tél : 05 62 60 32 87 – Fax : 05 62 60 38 88 – Mobile : 06 71 28 05 87 – Mail : occitanie@coordinationrurale.fr

Site : www.coordinationrurale.fr

La culture de la Terre pour nourrir les Hommes
